

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.03/03.25)
- votant par procuration	7 (puis 6, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.03/03.25)
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 7 mars 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absente :

Mme Michelle DAJON

formant la majorité des membres en exercice.

M. Junior MOUDJIH A FIONG est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.09/03.25

Objet : Budget restauration
Tarifs municipaux 2025
Repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 06.03.2025

Délibération n° : D.09/03.25

**Objet : Budget restauration
Tarifs municipaux 2025
Repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que chaque année, le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile au regard d'un arrêté ministériel qui précise les prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°D.81/1224 du 5 décembre 2024 fixant les tarifs municipaux 2025, à l'exception de ceux des repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile (annexe 7) qui sont fixés au regard d'un pourcentage d'augmentation défini par arrêté ministériel publié dans le Journal Officiel de la République Française,

Vu les dispositions de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2024, publié au Journal Officiel du 29 décembre 2024, qui précise que "les prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés à l'article L.347-1 du code de l'action sociale et des familles ne peuvent augmenter de plus de 3,84% en 2025 par rapport à l'année précédente",

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, les tarifs municipaux 2025 pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer les tarifs municipaux 2025 pour les repas servis dans la salle de restauration, rue du Lin et dans le cadre du portage à domicile comme indiqué dans le tableau ci-après ; ces tarifs augmentant de 2 %, comme le permet l'arrêté ministériel du 19 décembre 2024 précité.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Junior MOUDJIH A FIONG.

TARIFS 2025**REPAS SERVIS DANS LA SALLE DE RESTAURATION, RUE DU LIN
ET PORTAGE A DOMICILE**

assujettissement à la TVA à 10%

Libellé	Tarifs TTC 2024 (€)	Tarifs HT 2024 (€)	Tarifs TTC 2025 votés (€)	Tarifs HT 2025 votés (€)
Repas en salle				
personnes âgées et personnes en situation de handicaps	7,80	7,09	7,95	7,23
personnel communal	5,05	4,59	5,15	4,68
personnel de service de la salle de restauration	2,45	2,23	2,50	2,27
personnes extérieures	10,15	9,23	10,35	9,41
Portage				
portage à domicile	8,15	7,41	8,30	7,55
Soupe	0,50	0,45	0,50	0,45